

GROUPE OUEST
 C/ECOLE DES MINES DE NANTES
 4 rue Alfred Kastler - BP 20722
 44307 NANTES CEDEX 3
 Téléphone : 02.51.85.85.02
 Télécopie : 02.40.18.03.32
 E-MAIL : atee-ouest @ emn.fr

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE LANCÉE PAR LES QUESTIONS POSÉES PAR

LE LIVRE VERT DE LA C.C.E.

Question 1

L'Union européenne peut-elle accepter une augmentation de sa dépendance vis-à-vis de sources extérieures d'énergies sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité européenne ? Sur quelles sources d'énergie conviendrait-il, le cas échéant, d'envisager une politique d'encadrement des importations ? Dans ce contexte, faut-il privilégier une approche économique : le coût de l'énergie ou géopolitique : le risque de rupture d'approvisionnement ?

Synthèse des 5 réponses à la question 1

Il faut privilégier une approche économique des sources d'énergie, sinon l'Union Européenne perdrait des marchés mondiaux dans les domaines où l'énergie influe fortement sur les prix des produits fabriqués.

L'énergie nucléaire a agi dans ce sens, réduit fortement les dépendances énergétiques de la France, et évité une surenchère inacceptable sur le plan géopolitique.

Cela devrait servir d'exemple à l'Europe

De plus il faut promouvoir les économies d'énergie.

Question 2

La réalisation d'un marché intérieur européen, de plus en plus intégré dans lequel les décisions prises dans un Etat ont une incidence dans les autres Etats, n'implique-t-elle pas une politique cohérente et coordonnée au niveau communautaire ? Quels devraient être les éléments d'une telle politique et la place des règles de concurrence ?

Synthèse des 4 réponses à la question 2

Il existe une pression environnementale, similaire pour tous les états, qui est parfois transfrontalière (nuages toxiques, fleuves pollués...).

Cette pression impose une politique environnementale commune, qui tirera la politique énergétique commune, actuellement inexistante.

Les équilibres inter-états n'ont plus de sens.

Une position européenne sur les orientations énergétiques, et des choix fiscaux cohérents, sont de nature à mettre l'Europe dans une position de force, au niveau international sur le nucléaire, l'effet de serre...

La politique européenne doit être cohérente et transparente. Elle devra aboutir à une réduction de la dépendance de l'Union européenne en énergies fossiles.

Question 3

La fiscalité et les aides d'Etat dans le domaine de l'énergie sont-elles ou non un obstacle à la compétitivité dans l'Union européenne ? Face à l'échec des tentatives d'harmonisation de la fiscalité indirecte, ne conviendrait-il pas de procéder à une remise à plat spécifique à l'énergie compte tenu notamment des objectifs énergétiques et environnementaux ?

Synthèse des 4 réponses à la question 3

La fiscalité forte sur les carburants a été un facteur déterminant de l'amélioration de l'efficacité des moteurs (réduction des consommations de 50 %, minoration des rejets).

Mais, à l'heure actuelle, la fiscalité est excessive ; les améliorations sont obtenues par des contraintes réglementaires.

Au regard de cette fiscalité forte, les aides d'Etat sont faibles. Et il faut les accroître par le biais d'une taxation négative sur les énergies de substitution (cogénération, éolien, bois, biogaz...) pour arriver à un équilibre centralisation/décentralisation entre énergies utilisées.

Pour cela, la taxation positive – servant actuellement d'appoint aux budgets des Etats – doit être réorientée vers des aides à l'amélioration de l'efficacité énergétique globale, prenant en compte la pression sur l'environnement.

Question 4

Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les pays producteurs, quel doit être le contenu d'accords d'approvisionnement et de promotion d'investissements ? Compte tenu de l'importance qu'il convient d'accorder, notamment à un partenariat avec la Russie, comment garantir la stabilité des quantités, des prix et des investissements ?

Synthèse des 3 réponses à la question 4

L'investissement en Russie et dans les pays producteurs « pauvres » peut être une garantie de fidélité pour l'approvisionnement de l'Union Européenne, quoiqu'il soit difficile de prendre en compte des facteurs géopolitiques, aléatoirement fluctuants dans certaines zones planétaires.

La fourniture d'énergie de ces pays devra payer une aide directe (se substituant à la pratique courante actuelle d'une fourniture d'armement).

Question 5

La constitution de stocks de réserve, déjà réalisée pour le pétrole, devrait-elle être renforcée et étendue à d'autres énergies, par exemple le gaz ou le charbon ? Pourrait-on envisager une gestion plus communautaire des stocks et si oui, quels en seraient les objectifs et les modalités ? Est-ce que le risque de rupture physique d'approvisionnements en produits énergétiques devrait justifier des mesures d'accès aux ressources plus onéreuses ?

Synthèse des 5 réponses à la question 5

Les stocks de réserve présentent le défaut des bouteilles d'oxygène de plongée : ils sont limités par nature.

Les stocks peuvent être nationaux, mais la gestion globale des réserves doit être communautaire, avec accès aux ressources onéreuses après accord commun. Et le risque de rupture peut justifier des mesures d'accès aux ressources plus onéreuses.

Il faut constituer des stocks d'uranium importé – à enrichir ultérieurement – en préservant les réserves de l'Union Européenne.

La meilleure des réserves consiste en une amélioration de l'efficacité énergétique.

Question 6

Comment assurer un développement et un meilleur fonctionnement des réseaux de transport d'énergie dans l'Union et dans les pays avoisinants obéissant à la fois aux impératifs du bon fonctionnement du marché intérieur et à la sécurité des approvisionnements ?

Synthèse des 2 réponses à la question 6

Les réseaux de transport d'énergie couvrent déjà plusieurs pays de l'Union Européenne, permettant des distributions plurielles.

Il vaudrait mieux conforter les réseaux existants avant d'envisager leur développement.

Question 7

Le développement de certaines énergies renouvelables suppose des efforts importants en termes de Recherche et de Développement Technologique, d'aides aux investissements ou d'aides au fonctionnement. Un co-financement de ces aides ne devrait-il pas impliquer une contribution des secteurs dont le développement a bénéficié au départ d'aides considérables et qui sont aujourd'hui très rentables (gaz, pétrole, nucléaire) ?

Synthèse des 7 réponses à la question 7

De prime évidence, la réponse est oui... et de façon pragmatique, en sortant des schémas idéologiques et/ou sécuritaires (les taxes à prélever sur les énergies matures et encore plus auprès des opérateurs à clients captifs doivent servir « uniquement » pour valider ou industrialiser d'autres formes de production).

Cependant, il faut bien admettre que les énergies renouvelables ne pourront jamais suffire aux besoins énergétiques de l'Union Européenne : elles sont envisageables pour un habitat clairsemé ou isolé.

Les stocks d'énergies fossiles s'épuiseront (au 21^{ème} siècle ?) et l'hydrogène deviendra un facteur énergétique incontournable, sur lequel il faut faire porter des efforts préférentiels en Recherche et Développement.

La « question 7 » soulève une autre évidence : l'énergie doit rester un produit « cher » pour susciter une démarche individuelle et/ou collective de maîtrise, voire de réduction de besoins ... à activité équivalente.

Question 8

L'énergie nucléaire étant un des éléments du débat sur la lutte contre le changement climatique et l'autonomie énergétique, comment l'Union européenne peut-elle apporter une solution aux problèmes des déchets, au renforcement de la sûreté nucléaire et au développement de la recherche sur les réacteurs du futur, en particulier de la fusion ?

Synthèse des 4 réponses à la question 8

Une première phase consiste en un renforcement de la sûreté des installations nucléaires actuelles, jusqu'à leur arrêt pour cause d'obsolescence.

Les déchets nucléaires retraités peuvent être stockés dans des zones désertiques, avec des émissions réduites au niveau de celles acceptées pour les zones habitables.

L'arrêt de Superphénix par la France est incompréhensible pour les professionnels, car les études doivent être relancées sur le retraitement des déchets existants et sur les réacteurs du futur ; et une installation pilote a un rôle à jouer – même si elle n'est pas rentable -.

Question 9

Quelles politiques doivent permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations au titre du protocole de Kyoto ? Quelles mesures pourraient être prises afin de pleinement exploiter le potentiel d'économie d'énergie qui permettrait de réduire à la fois notre dépendance externe et les émissions de CO2 ?

Synthèse des 5 réponses à la question 9

Globalement il faut développer l'incitation aux économies d'origine et réglementer de façon plus contraignante les normes de consommation (par exemple, pour les véhicules légers, imposer dans un premier temps une consommation plafond de 5 litres/100 km).

Il faut impérativement repenser l'organisation économique, de façon à réduire les transports routiers.

Le renouvellement des centrales nucléaires, ainsi que l'étude et le développement de la filière hydrogène permettraient de réduire à la fois dépendance et émission de CO2.

Question 10

Un programme ambitieux en faveur des biocarburants et autres carburants de substitution, hydrogène y compris, à hauteur de 20% de la consommation totale de carburant à l'horizon 2020, peut-il continuer de relever de programmes nationaux ou passe-t-il par des décisions coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole ?

Synthèse des 3 réponses à la question 10 + débat en groupe (en annexe 1)

La cible de 20 % risque de ne pas être atteinte si elle reste du domaine des programmes nationaux. Car, si les productions de biocarburants et autres énergies de substitution sont nationales, les décisions doivent être coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole.

En effet, alors que certains agriculteurs de la C.C.E. utilisent déjà couramment l'huile de colza pour leurs travaux agricoles, les additions de biocarburants au diesel sont faibles dans des pays comme la France, où la jachère triennale pourrait être remplacée par des cultures d'oléagineux.

Le biogaz est une énergie réellement renouvelable et toujours disponible. Et il faut impérativement développer la capacité de cette filière, car « si l'Europe a peu d'énergies, elle a beaucoup de déchets... de ce type ».

Question 11

Les économies d'énergie dans les bâtiments, (40% de la consommation d'énergie), qu'ils soient publics ou privés, neufs ou en rénovation, doivent-elles faire l'objet d'incitations, par exemple fiscales ou supposent-elles également des mesures d'ordre réglementaire à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des grandes installations industrielles ?

Synthèse des 7 réponses à la question 11 + sondage sur groupe

(en annexe 2)

Le choix de la méthode (fiscale ou réglementaire) doit se faire en tenant compte de son coût et de son efficacité.

Mais le poste « dépenses énergie dans les bâtiments » est trop important pour être négligé.

On a touché le fond ou presque en matière de maîtrise d'énergie dans les bâtiments neufs : l'obligation d'installation de pompes à chaleur dans toute construction neuve devrait encore compléter la réglementation actuelle (tout comme Barcelone le fait pour le solaire thermique depuis le 31 juillet 2001).

Et, il faut s'attaquer maintenant aux bâtiments anciens. En calquant le modèle des contrôles sur les véhicules anciens, on devrait instituer un diagnostic énergétique obligatoire des bâtiments existants, avec une périodicité et des modes de réaction concomitants.

Si, seules les contraintes réglementaires peuvent avoir un impact important sur les économies d'énergie dans les bâtiments, les aides et les mesures réglementaires peuvent être accompagnées par des incitations, telle la déduction fiscale du montant des travaux engagés pour mise aux normes.

Une « éducation » des prescripteurs et des utilisateurs de l'énergie est aussi indispensable, car la recherche d'un confort maximal peut être un élément exagérément énergivore, que la réglementation pourrait et devrait limiter.

Question 12

Les économies d'énergie dans les transports (32% de la consommation d'énergie) supposent que soit corrigé le déséquilibre croissant des modes de transport des marchandises en faveur de la route et au détriment du rail. Ce déséquilibre doit-il être considéré comme une fatalité ou implique-t-il des mesures de redressement quelle que soit leur impopularité notamment pour rationaliser la place de la voiture dans les villes ? Comment concilier l'ouverture à la concurrence, les investissements en infrastructures permettant la suppression des goulets d'étranglement et l'intermodalité ?

Synthèse des 6 réponses à la question 12

Le transport par route équivaut à un train composé de wagons, disposant chacun d'un moteur gourmand et conduits chacun par un chauffeur. Ainsi en témoignent les files indiennes de camions sillonnant routes et autoroutes, au grand dam de la consommation énergétique et de la sécurité des usagers. Les résultats sur la pollution de l'air sont immédiats, avec développement galopant des allergies respiratoires ; et au futur, avec leurs conséquences sur l'effet de serre.

L'énergie, l'environnement et la sécurité routière tirent dans le même sens. Or les investissements en infrastructures ne permettent pas la suppression des goulets d'étranglement. Tout au plus, les déplacent-ils. En outre les créations de nouvelles voies de circulation augmentent l'offre de transport automobile qui crée de nouveaux besoins : vis (et vice) sans fin !

Il faudra recourir à des mesures très contraignantes... qui seraient appréciées à l'usage par tous les usagers, même par les citoyens.

Le transport par route n'est pas une fatalité. Et il faut développer le transport ferroviaire des marchandises et des voyageurs en réglementant strictement celui des matières dangereuses.

La réduction de la consommation énergétique, de la pollution atmosphérique, ainsi que du nombre et de la gravité des accidents de la circulation dépend de la mise en place d'une réglementation très ferme, que tous les usagers redoutent, mais, tout à la fois, réclament.

Question 13

Comment développer des visions plus concertées et intégrer la dimension du long terme dans la réflexion et l'action des pouvoirs publics et des opérateurs pour évoluer vers un système d'approvisionnement énergétique durable ? Comment préparer les options énergétiques du futur ?

Synthèse des 4 réponses à la question 13 (qui reprennent parfois des réponses aux questions précédentes)

Sortant d'une période faste d'énergie bon marché, il faut modifier les mentalités :

- accepter des prix élevés pour les énergies matures, afin de permettre et d'aider le développement des énergies de substitution... sans négliger les réalités économiques
- améliorer les techniques propres de production d'énergie : photovoltaïque, solaire, éolienne... afin de réduire leur coût.
- développer de nouvelles technologies, telles la filière hydrogène, en veillant aux problèmes de sécurité d'utilisation et/ou de stockage.
- promouvoir les technologies existantes et mal ou peu utilisées : cogénération, biogaz, biocarburant, systèmes aérauliques, pompes à chaleur...
- imposer des constructions faisant appel à
 - * une isolation minimale renforcée
 - * l'utilisation obligatoire d'énergies renouvelables
 - * ainsi que des technologies éprouvées, telles les pompes à chaleur.
- évaluer les nécessités et répondre aux besoins du parc de centrales nucléaires, seule filière actuellement apte à répondre à un redémarrage de l'activité industrielle dans le respect des engagements de Kyoto sur les rejets de CO₂ tout en poursuivant les études sur le retraitement (et l'élimination) des déchets nucléaires et sur les réacteurs du futur.

La meilleure façon de préparer les options énergétiques du futur passe par LA FORMATION des prescripteurs et des usagers y compris les étudiants, les collégiens et les scolaires.

Proposition complémentaire 14 (suite à une consultation généralisée par « La Lettre du Groupe Ouest » n° 7)

Afin que les intéressés se sentent partie prenante aux efforts de la C.E.E, les mesures envisagées doivent se concrétiser en transparence de façon officielle (par des moyens par exemple, la revue Energie Plus de l'ATEE et une périodicité à définir) par la communication de tous les éléments de prix des énergies entrant dans leur coût marchand »

Par exemple :

- pour les produits pétroliers :
Prix d'achat + transport + taxes (TIPP ...)
- pour les énergies renouvelables :
prix de revient (production et amortissement) – montant (et origine) des aides